

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
Fr. s. 155.-
Fascicule mensuel:
Fr. s. 16.-

102^e année - N° 9
Septembre 1986

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS

Convention OMPI	
I. Application à Aruba	375
II. Adhésion: Lesotho	375
Convention de Paris. Application à Aruba	375
Arrangement de Madrid (marques). Application de l'Acte de Nice (1957) et de l'Acte de Stockholm (1967) à Aruba	375
Arrangement de La Haye	
I. Application de l'Acte de Monaco (1961) à Aruba	375
II. Application de l'Acte de Stockholm (1967) à Aruba	376
Arrangement de Nice. Application de l'Acte de Genève (1977) à Aruba	376
Arrangement de Locarno. Application à Aruba	376
Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Application à Aruba	376
Arrangement de Strasbourg. Application à Aruba	376

OBTENTIONS VÉGÉTALES

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. Application à Aruba	377
--	-----

RÉUNIONS DE L'OMPI

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)	
I. Groupe de travail sur l'information générale	378
II. Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement	379
III. Groupe de travail sur la planification	380
IV. Groupe de travail sur les questions spéciales	381

ÉTUDES GÉNÉRALES

La protection des configurations de circuits intégrés semi-conducteurs au Japon (Z. Kitagawa) . . .	383
La protection des semences par brevet aux Etats-Unis d'Amérique: perspectives (W. Lesser) . . .	392

CALENDRIER DES RÉUNIONS	402
-----------------------------------	-----

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Note de l'éditeur

CHINE

Règlement d'exécution de la Loi sur les brevets de la République populaire de Chine approuvé par le Conseil des affaires d'Etat et promulgué par l'Office des brevets de la République populaire de Chine le 19 janvier 1985; Proclamation (N° 3) de l'Office des brevets de la République populaire de Chine (du 19 janvier 1985) (*Feuille de remplacement*) Texte 2-002

© OMPI 1986

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430

DANEMARK

Loi sur les brevets (N° 479 du 20 décembre 1967, modifiée en dernier lieu par la Loi N° 153 du 11 avril 1984) Texte 2-001

UNION SOVIÉTIQUE

Ordonnance sur les marques (adoptée par le Comité d'Etat du Conseil des Ministres de l'URSS pour les inventions et les découvertes le 8 janvier 1974 et modifiée par les modifications et adjonctions adoptées par le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes le 22 janvier 1976, les Décrets du Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes N° 4(7) du 22 mars 1979 et N° 1(15) du 9 juillet 1982, l'Arrêté N° 95 du 12 octobre 1982 et le Décret N° 2(5) du 14 avril 1983) Texte 3-001

Notifications

Convention OMPI

I. Application à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une note du Gouvernement des Pays-Bas datée du 23 décembre 1985, que la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), signée à Stockholm le 14 juillet 1967, qui avait été rendue applicable aux Antilles néerlandaises y compris l'île d'Aruba (voir la notification OMPI No 58 du 10 octobre 1974¹), s'applique, au 1er janvier 1986, en ce qui concerne le Royaume des Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises *et* à Aruba.

Notification OMPI No 136, du 8 août 1986.

II. Adhésion

LESOTHO

Le Gouvernement du Lesotho a déposé le 18 août 1986 son instrument d'adhésion à la Convention OMPI.

Pour déterminer sa part contributive dans le budget de la Conférence de l'OMPI, le Lesotho sera rangé dans la classe C.

Ladite Convention entrera en vigueur à l'égard du Lesotho le 18 novembre 1986.

Notification OMPI No 137, du 18 août 1986.

Convention de Paris

Application à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une note du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas datée du 23 décembre 1985, que la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle telle que révisée à Stockholm le 14 juillet 1967, qui avait été rendue applicable aux Antilles néerlandaises y compris l'île d'Aruba (voir la notification Paris No 51 du 10 octobre 1974²), s'applique, au 1er janvier 1986, en ce qui concerne le Royaume des Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises *et* à Aruba.

Notification Paris No 116, du 8 août 1986.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1974, p. 414.

² Voir *La Propriété industrielle*, 1974, p. 414.

Arrangement de Madrid (marques)

Application de l'Acte de Nice (1957) et de l'Acte de Stockholm (1967) à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une notification du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas datée du 14 février 1986, que l'Acte de Nice du 15 juin 1957 («Acte de Nice (1957)») et l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967 («Acte de Stockholm (1967)») de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891, révisé à Bruxelles le 14 décembre 1900, à Washington le 2 juin 1911, à La Haye le 6 novembre 1925 et à Londres le 2 juin 1934 s'appliquent à Aruba.

En application des dispositions de l'article 11.7 de l'Acte de Nice (1957), ledit Acte de l'Arrangement de Madrid entre en vigueur à l'égard d'Aruba le 8 septembre 1986. En application des dispositions de l'article 14.7 de l'Acte de Stockholm (1967), ledit Acte de l'Arrangement de Madrid entrera en vigueur à l'égard d'Aruba le 8 novembre 1986.

Notification Madrid (marques) No 37, du 8 août 1986.

Arrangement de La Haye

I. Application de l'Acte de Monaco (1961) à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une note du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas datée 27 décembre 1985 et transmise par le Département fédéral des affaires étrangères suisse, que l'Acte additionnel de Monaco du 18 novembre 1961 («Acte de Monaco (1961)») à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels du 6 novembre 1925, qui avait été rendu applicable aux Antilles néerlandaises y compris l'île d'Aruba, s'applique, au 1er janvier 1986, en ce qui concerne le Royaume des Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises *et* à Aruba.

Notification La Haye No 24, du 8 août 1986.

II. Application de l'Acte de Stockholm (1967) à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une notification du Royaume des Pays-Bas datée du 14 février 1986, que l'Acte complémentaire de Stockholm du 14 juillet 1967 («Acte de Stockholm (1967)») de l'Arrangement de La Haye s'applique à Aruba.

Conformément aux dispositions de l'article 9.2) de l'Acte de Stockholm (1967), ledit Acte entrera en vigueur à l'égard d'Aruba le 8 novembre 1986.

Notification La Haye No 25 du 8 août 1986.

Arrangement de Nice

Application de l'Acte de Genève (1977) à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une notification du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas datée du 14 février 1986, que l'Acte de Genève du 13 mai 1977 («Acte de Genève (1977)») de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957 s'applique à Aruba.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de l'Acte de Genève (1977) de l'Arrangement de Nice, ledit Acte entrera en vigueur à l'égard d'Aruba le 8 novembre 1986.

Notification Nice No 64, du 8 août 1986.

Arrangement de Locarno

Application à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une notification du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas datée du 4 août 1986, que l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels, signé à Locarno le 8 octobre 1968, s'applique à Aruba.

En application des dispositions de son article 13, ledit Arrangement entrera en vigueur à l'égard d'Aruba le 8 novembre 1986.

Notification Locarno No 21, du 8 août 1986.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Application à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une note du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas datée du 23 décembre 1985, que le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) fait à Washington le 19 juin 1970 et modifié le 2 octobre 1979 et le 3 février 1984, qui avait rendu applicable aux Antilles néerlandaises y compris l'île d'Aruba (voir la notification PCT No 26 du 19 avril 1979³), s'applique, au 1er janvier 1986, en ce qui concerne le Royaume des Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises *et* à Aruba.

Notification PCT No 48, du 8 août 1986.

Arrangement de Strasbourg

Application à Aruba

Le Directeur général de l'OMPI a été informé, par une note du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas datée du 23 décembre 1985, que l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets du 24 mars 1971, qui avait été rendu applicable aux Antilles néerlandaises y compris l'île d'Aruba (voir la notification Strasbourg No 14 du 17 septembre 1974⁴) s'applique, au 1er janvier 1986, en ce qui concerne le Royaume des Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises *et* à Aruba.

Notification Strasbourg No 34, du 8 août 1986.

³ Voir *La Propriété industrielle*, 1979, p. 129.

⁴ Voir *La Propriété industrielle*, 1974, p. 415.

Obtentions végétales

Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

Application à Aruba

Le Secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a été informé, par une notification du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas datée du 14 février 1986, que la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972 et le 23 octobre 1978, s'applique à Aruba.

Conformément aux dispositions de son article 36.3a), ladite Convention internationale révisée en 1978 sera applicable à Aruba le 8 novembre 1986.

Notification UPOV No 34, du 8 août 1986.

Réunions de l'OMPI

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)

I. Groupe de travail sur l'information générale

Neuvième session
(Genève, 14-18 avril 1986)

NOTE*

Le Groupe de travail sur l'information générale (ci-après dénommé «Groupe de travail») du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets a tenu sa neuvième session à Genève du 14 au 18 avril 1986¹.

Dix-huit membres du Groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique et Office européen des brevets (OEB). La Commission des Communautés européennes (CCE), le Centre international de documentation de brevets (INPADOC) et le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) étaient représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Le Groupe de travail a approuvé le projet final du texte révisé de l'appendice II de la norme ST.16 de l'OMPI (Code pour l'identification de différents types de documents de brevet), qui donne des renseignements détaillés sur les différents types de documents de brevet publiés par 40 offices. Le Groupe de travail a aussi étudié un code approprié pour les documents de brevet qui ne comportent pour l'essentiel que des traductions de la totalité ou d'une partie des documents de brevet déjà publiés dans le cadre d'accords régionaux ou internationaux. Il n'est cependant pas parvenu à dégager une solution et le Bureau international a été prié de rédiger un document de travail sur la question et de l'envoyer aux membres du Groupe de travail afin que ceux-ci fassent part de leurs observations.

* Etablie par le Bureau international de l'OMPI.

¹ Pour la note relative à la huitième session, voir *La Propriété industrielle*, 1985, p. 393.

Le Groupe de travail a mis au point un projet de recommandation sur la structure des index de noms propres figurant sur les documents de brevet.

Le Groupe de travail a également approuvé un projet de recommandation concernant la forme sous laquelle les documents de priorité peuvent être déposés auprès des offices de brevets ainsi que la question de l'attestation de l'authenticité de ces documents lorsqu'ils sont déposés sur microfiche. Le Bureau international invitera les offices de brevets des Etats membres à indiquer clairement leur volonté de publier et de recevoir des documents de priorité sur microformes.

Le Groupe de travail a adopté un projet de recommandation concernant les jeux de caractères codés à utiliser pour l'échange des données de brevets sous forme déchiffirable par machine et un autre projet de recommandation concernant le dépôt des demandes de brevet sous une forme permettant la reconnaissance optique des caractères (ROC).

Le Groupe de travail a aussi adopté des projets de modification de la norme ST.3 de l'OMPI, qui s'intitule désormais «Code normalisé à deux lettres recommandé pour la représentation des pays, ainsi que d'autres entités et des organisations internationales délivrant ou enregistrant des titres de propriété industrielle».

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d') : E. Derday; H. Rothe. Autriche: H. Erber. Canada: C. McDermott. Danemark: I.-L. Frisenberg. Espagne: A. Gómez García. Etats-Unis d'Amérique: J.R. Goudeau. Finlande: R. Laukkarinen. France: M. Verderosa. Japon: Y. Masuda. Norvège: P.E. Lillejordet. Pays-Bas: D. Dogger. République démocratique allemande: H. Konrad; K.P. Wittig. Royaume-Uni: T. Saul. Suède: L. Stolt. Suisse: K. Grünig; K. Aeschlimann. Tchécoslovaquie: M. Kopča; M. Fořtová. Union soviétique: B.S. Rozov.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): C.J. Jonckheere.

III. Organisations observatrices

Commission des Communautés européennes (CCE): H. Bank. Centre international de documentation de brevets (INPADOC): G. Quarda. Patent Documentation Group (PDG): P. Ochsnein; S. Hahnemann.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

IV. Bureau

Président : T. Saul (Royaume-Uni). *Vice-présidents* : E. Derday (Allemagne (République fédérale d')); B. Rozov (Union soviétique). *Secrétaire* : P. Higham (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); G. Negouliaev (*Administrateur principal chargé de l'information en matière de brevets, Section de l'information en matière de brevets*); V. Týč (*Administrateur assistant chargé de l'information en matière de brevets, Section de l'information en matière de brevets*).

II. Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement

Septième session
(Genève, 4-6 juin 1986)

NOTE*

Le Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement (ci-après dénommé «Groupe de travail») du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (ci-après dénommé «Comité permanent») a tenu sa septième session à Genève du 4 au 6 juin 1986¹.

Dix-neuf membres du Groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne (République fédérale d'), Brésil, Canada, Chine, Cuba, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Japon, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique et Office européen des brevets (OEB). La Fédération internationale de documentation (FID) et le Centre international de documentation de brevets (INPADOC) étaient représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Le Groupe de travail a examiné la situation actuelle concernant le Programme de services gratuits d'information en matière de brevets de l'OMPI et a relevé avec satisfaction que l'éventail des contributions à ce Programme a encore été élargi, permettant ainsi au Bureau international de satisfaire la demande croissante émanant des utilisateurs des pays en développement.

Le Groupe de travail a aussi pris note de l'étude analytique établie par le Bureau international au sujet des réponses données aux diverses questions posées dans les questionnaires d'évaluation joints aux rapports de recherche et a décidé qu'il convient de mettre fin à la distribution de routine des questionnaires d'évaluation

* Etablie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la sixième session, voir *La Propriété industrielle*, 1985, p. 362.

actuellement utilisés. Le Bureau international a été prié d'établir une feuille d'évaluation simplifiée, une formule modifiée de demande de recherche et une formule spécifique d'évaluation. Il a été proposé que cette dernière soit envoyée uniquement lorsque la demande de recherche indique que les résultats sont destinés «à aider à résoudre des difficultés dans certaines étapes d'une technique déjà mise en oeuvre» ou à «servir de base à des travaux d'étude et de réalisation en signalant les solutions déjà connues d'un problème technique».

Le Groupe de travail a révisé les «Principes directeurs sur l'organisation d'un centre d'information et de documentation en matière de brevets, spécialement dans l'optique des besoins et de la situation des pays en développement» et a demandé au Bureau international d'en mettre le texte au point.

Le Groupe de travail a examiné le deuxième projet de «Glossaire des termes et expressions touchant à l'information et à la documentation en matière de brevets» et a prié le Bureau international de demander d'autres observations sur celui-ci et d'établir un projet en s'appuyant sur les observations qui lui auront été communiquées. Le Groupe de travail a aussi demandé au Bureau international de prendre les mesures nécessaires pour publier le Glossaire également en français et en espagnol.

Le Groupe de travail a pris note, en les approuvant, des programmes types révisés pour «les cours de formation sur l'information en matière de brevets (en général)» et «la formation à la Classification internationale des brevets», élaborés par le Bureau international.

Le Groupe de travail a recommandé que la tâche consistant à mettre à jour la «liste des revues pouvant être obtenues gratuitement ou à des conditions très avantageuses par les pays en développement» soit inscrite au programme du Comité permanent pour la période biennale 1986-1987.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d') : M. Voegtel. Brésil : C.R. Treiguer. Canada : J.H.A. Gariépy. Chine : XIAO-MIN Xu. Cuba : M. Jiménez Aday. A. Santos Rivera. Egypte : M. Hilal; W.Z. Kamil. Espagne : D. Alcaraz Ruano. Etats-Unis d'Amérique : W.S. Lawson; T. Lomont. Finlande : J. Rainesalo. France : A. de Pastors. Ghana : A.M. Abdullah. Japon : Y. Masuda. Philippines : L.M. Duka. République démocratique allemande : K.P. Wittig. Royaume-Uni : G.K. Lindsey. Suède : K. Bergström. Suisse : E. Caussignac. Union soviétique : L. Bandourina.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB) : A.G. Wells.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

III. Organisations observatrices

Fédération internationale de documentation (FID) : F.J. Leloux.
Centre international de documentation de brevets (INPADOC) : G. Quarda.

IV. Bureau

Président : L.M. Duka (Philippines). Vice-présidents : J.H.A. Gariépy (Canada); L. Bandourina (Union soviétique). Secrétaire : R. Blumstengel (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); R. Blumstengel (*Chef de la Section des pays en développement (information en matière de brevets), Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); R. Andary (*Administrateur principal chargé de programme, Section des pays en développement (information en matière de brevets)*); N. Yoshikuni (*Administrateur de programme, Section des pays en développement (information en matière de brevets)*).

III. Groupe de travail sur la planification

Dix-septième session
(Genève, 9-13 juin 1986)

NOTE*

Le Groupe de travail sur la planification (ci-après dénommé «Groupe de planification») du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (ci-après dénommé «Comité permanent») a tenu sa dix-septième session à Genève du 9 au 13 juin 1986¹.

Quinze membres du Groupe de planification étaient représentés à cette session : Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique, Office européen des brevets (OEB). La liste des participants suit la présente note.

En ce qui concerne les demandes et propositions nouvelles à ajouter au programme du Comité permanent pour la période biennale 1986-1987, le Groupe de planification a pris note d'une proposition, présentée par l'Office hongrois, qui avait trait à l'addition de périodiques concernant le domaine technique en expansion rapide de la biotechnologie à la liste des périodiques de la «documentation minimale» établie en vertu de la règle 34.1)b)iii) du PCT, ainsi que d'une étude élaborée par l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) concernant la

disponibilité de traductions des demandes internationales publiées selon le PCT, et a décidé de demander au Bureau international de soumettre les deux questions à l'examen du Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) lors de sa prochaine session. Le Groupe de planification a pris note d'une demande présentée par l'Office des brevets du Royaume-Uni concernant l'utilisation de chiffres de contrôle avec les numéros de demandes et de série et a décidé de recommander au Comité permanent que cette tâche soit ajoutée au programme précité.

En ce qui concerne les nouvelles demandes de révision de la Classification internationale des brevets (CIB), le Groupe de planification a pris note, en y souscrivant en général, des conclusions et recommandations du Comité d'experts de la CIB concernant le nombre de projets de révision de la CIB choisis chaque année et le processus de sélection en notant, en particulier, que la désignation de l'office qui est à l'origine d'un projet de révision comme rapporteur pour ce projet réduirait la charge de travail de certains offices. Le Groupe de planification a décidé de recommander au Comité permanent que la possibilité soit donnée à tout office intéressé de faire fonction de rapporteur pour tout projet qui n'émane pas de lui. Le Groupe de planification a pris note d'une lettre de l'Office japonais des brevets contenant des propositions visant à modifier les critères de sélection des demandes de révision de la CIB destinées à figurer dans le programme de révision et a convenu que la question de la sélection des projets de révision de la CIB mérite d'être examinée d'urgence.

Le Groupe de planification a étudié un projet de questionnaire, établi par l'Office australien des brevets, concernant l'utilisation des statistiques en matière de brevets pour l'analyse et la prévision techniques. Il a prié le Bureau international de réviser et de restructurer, en consultation avec l'Office australien des brevets, le questionnaire pour tenir compte des commentaires reçus, puis de le diffuser.

Le Groupe de planification a pris note d'une déclaration du Bureau international concernant l'établissement de listes d'abrégiés en langue anglaise des documents de brevet japonais et soviétiques, tandis que plusieurs de ses membres ont réaffirmé que leurs offices sont vivement intéressés à recevoir des copies de ces listes et ont demandé au Bureau international de publier une circulaire invitant les offices à exprimer leur ferme intention d'acheter des exemplaires de ces inventaires.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d') : M. Voegtel; H.J. Fruehauf.
Australie : H. Preston. Autriche : F. Sohs. Brésil : C.R. Treiguer.

* Etablie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la seizième session, voir *La Propriété industrielle*, 1986, p. 31.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Canada : G. Guzzo. Espagne : A. Gómez García. Etats-Unis d'Amérique : W.S. Lawson; T.F. Lomont. Finlande : J. Rainesalo. France : A. de Pastors. Japon : Y. Masuda. Royaume-Uni : G.K. Lindsey. Suède : L.G. Björklund; K. Bergström. Suisse : E. Caussignac. Union soviétique : V. Kukolev; A. Korchagin.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): A. Vandecasteele; C. Jonckheere.

III. Bureau

Président : H. Preston (Australie). Vice-présidents : G. Lindsey (Royaume-Uni); V. Kukolev (Union soviétique). Secrétaire : P. Higham (OMPI).

IV. Bureau international de l'OMPI

L. E. Kostikov (*Vice-directeur général*); B. Hansson (*Chef de la Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); G. Negouliaev (*Administrateur principal chargé de l'information en matière de brevets, Section de l'information en matière de brevets*); V. Tyč (*Administrateur assistant chargé de l'information en matière de brevets, Section de l'information en matière de brevets*).

IV. Groupe de travail sur les questions spéciales

Neuvième session
(Genève, 9-13 juin 1986)

NOTE*

Le Groupe de travail sur les questions spéciales (ci-après dénommé «Groupe de travail») du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (ci-après dénommé «Comité permanent») a tenu sa neuvième session à Genève du 9 au 13 juin 1986¹.

Quinze membres du Groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Brésil, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique, Office européen des brevets (OEB). La Fédération internationale de documentation (FID) était représentée par un observateur. La liste des participants suit la présente note.

* Etablie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la huitième session, voir *La Propriété industrielle*, 1986, p. 32.

En ce qui concerne son étude de la cohérence d'application de la Classification internationale des brevets (CIB), le Groupe de travail a convenu que le moment n'est pas encore venu d'étudier la cohérence d'application de la quatrième édition de la CIB étant donné que les documents classés en fonction de cette édition ne sont pas encore assez nombreux et a observé qu'en adoptant le programme pour la période biennale 1988-1989, le Comité permanent souhaitera peut-être examiner s'il convient de procéder à une nouvelle étude de cohérence s'appuyant sur les documents de brevet classés en fonction de la quatrième édition de la CIB, en vue d'une évaluation analogue à celle dont ont fait l'objet les études déjà effectuées.

Le Groupe de travail a mis au point la nouvelle version du texte intitulé «Principes directeurs pour l'aménagement de dossiers de recherche basés sur la CIB» en approuvant un texte qui donne des indications sur les moyens de réduire le volume des dossiers de recherche.

Le Groupe de travail a décidé qu'il conviendrait de continuer la tâche consistant à suivre l'utilisation par les offices des microformes et autres moyens de stockage de grande capacité pour les documents de brevet. On peut déjà tirer quelques conclusions des renseignements disponibles, qui semblent indiquer que l'utilisation des microformes proprement dites est assez courante pour le stockage massif de documents de brevet mais que l'utilisation de moyens optiques comme les disques vidéo ou les mémoires mortes CD et du stockage magnétique est encore considérée comme expérimentale par les offices.

Le Groupe de travail a pris note de l'avancement de la mise à jour de l'inventaire des systèmes de recherche informatisés comportant exclusivement ou presque exclusivement des références aux documents de brevet. Il a convenu que cet inventaire devra être tenu aussi à jour que possible et s'est félicité d'une déclaration du Bureau international indiquant que les renseignements complémentaires reçus d'ici à la fin du mois d'août 1986 figureront dans la version finale de l'inventaire, qui comportera des renseignements détaillés sur 36 systèmes de cette nature et qui paraîtra dans les pages de mise à jour de 1986 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets*.

Le Groupe de travail a pris note des nombreuses observations reçues au sujet de l'expérience acquise dans l'utilisation des systèmes informatisés exploitables pour la recherche et l'examen. Quelques membres du Groupe de travail ont émis une réserve à cet égard en indiquant qu'il est encore trop tôt pour formuler des conclusions au sujet d'une évaluation de l'efficacité des systèmes de recherche informatisés mais ont remarqué que certains problèmes se sont posés dans l'utilisation qui est déjà faite des systèmes.

Le Groupe de travail a examiné la proposition détaillée, élaborée par le Bureau international, concernant un séminaire de haut niveau sur la CIB qui se tiendrait en octobre 1987, et a marqué son accord sur

le calendrier d'organisation du séminaire, le titre de ce séminaire, sa structure et son contenu.

Le Groupe de travail a enfin pris note du projet de manuel sur l'interrogation directe par télex des bases de données sur les brevets rédigé par le Bureau international. Il a évoqué certaines difficultés, notamment celles qui surgissent dans l'utilisation d'appareils télex produisant automatiquement la transmission d'un caractère de retour de chariot ou d'un caractère de changement de ligne. Il a convenu qu'il conviendrait d'établir en temps voulu pour sa prochaine session un projet révisé de manuel donnant autant d'exemples que possible.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d') : M. Voegtel; H.J. Fruehauf.
 Australie : H. Preston. Autriche : F. Sohs. Brésil : C.R. Treiguer.
 Canada : G. Guzzo. Espagne : A. Gómez Garcia. Etats-Unis
 d'Amérique : W.S. Lawson; T.F. Lomont. Finlande : J. Rainesalo.
 France : A. de Pastors. Japon : Y. Masuda. Royaume-Uni : G.K.
 Lindsey. Suède : L.G. Björklund; K. Bergström. Suisse : E. Caussignac.
 Union soviétique : V. Kukolev; A. Korchagin.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB) : A. Vandecasteele;
 C. Jonckheere.

III. Organisation observatrice

Fédération internationale de documentation (FID): F. Schweikhardt.

IV. Bureau

Président: H. Preston (Australie). Vice-présidents: G. Lindsey
 (Royaume-Uni); V. Kukolev (Union soviétique). Secrétaire:
 P. Higham (OMPI).

V. Bureau international de l'OMPI

L. E. Kostikov (*Vice-directeur général*); B. Hansson (*Chef de la Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); G. Negouliaev (*Administrateur principal chargé de l'information en matière de brevets, Section de l'information en matière de brevets*); V. Týč (*Administrateur assistant chargé de l'information en matière de brevets, Section de l'information en matière de brevets*).

Études générales

La protection des configurations de circuits intégrés semi-conducteurs au Japon

Z. KITAGAWA*

* Professeur de droit, Directeur du Centre de droit comparé à l'Université de Kyoto.

**La protection des semences
par brevet aux Etats-Unis
d'Amérique : perspectives**

W. LESSER*

* Professeur associé d'économie agricole à l'Université de Cornell. M. William Haeussler a été d'une aide précieuse grâce à ses observations judicieuses et à sa connaissance approfondie de la question. L'auteur assume l'entière responsabilité de toute erreur de fait et de jugement.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1986

- 13 au 17 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information générale
- 11 au 14 novembre (Genève) — Comité d'experts sur l'enregistrement international des marques
- 24 novembre au 5 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 8 au 12 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification

Réunions de l'UPOV

1986

- 18 et 19 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 20 et 21 novembre (Genève) — Comité technique
- 1er décembre (Paris) — Comité consultatif
- 2 et 3 décembre (Paris) — Conseil

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1986

- 22 au 24 octobre (Mainz) — Pharmaceutical Trade Marks Group : 33e Conférence
- 1er au 5 décembre (Munich) — Organisation européenne des brevets : Conseil d'administration

